

Comités de coordination

En application des dispositions du Document de Stratégie nationale d'action antimines, le CNAMS a mis en place, dans chacune des trois régions administratives de la Casamance, une instance locale de coordination des activités du programme de déminage humanitaire.

Il s'agit :

- du Comité régional de coordination de l'action antimines (CRC) de Sédhiou
- du Comité régional de coordination de l'action antimines (CRC) de Ziguinchor
- du Comité départemental de coordination de l'action antimines (CDC) de Kolda.

Ces assemblées présidées par les Gouverneurs pour les régions de Sédhiou et Ziguinchor et par le Préfet pour le département de Kolda, ont pour missions de conseiller, d'orienter, de formuler des propositions pour une bonne conduite du programme de déminage mis en œuvre par notre pays.

Composition

Sont membres de ces organes :

- Les autorités administratives
- Les élus locaux
- Les chefs religieux et notabilités coutumières
- Les directeurs et chefs de service
- Les ONG
- Les projets et programmes
- Les structures membres du Système des Nations Unies
- Les associations locales
- Les groupements de femmes
- Les associations de jeunes
- Les forces de sécurité
- Le Mouvement des Forces Démocratiques de la Casamance 'MFDC'

Fonctionnement

- Réunions trimestrielles pour le CRC de Ziguinchor
- Réunions semestrielles pour le CRC de Sédhiou et le CDC de Kolda.